



CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION

Réservation :

Toute location est nominative et ne peut en aucun cas être cédée ou sous-louée. Les mineurs non-accompagnés sont interdits. La réservation ne sera effective qu'après le retour du contrat de location complété, daté et signé, et après la réception de votre acompte d'un montant de 25% du coût total du séjour, dans un délai de 14 jours après l'envoi du contrat de location. La réservation devient définitive dès lors qu'elle fait l'objet d'une confirmation de notre part.

Paiement du solde du séjour :

Le solde devra être réglé 30 jours avant la date d'arrivée. Dans le cas d'une réservation qui intervient moins de 30 jours avant la date d'arrivée, le règlement en totalité sera demandé au moment de la réservation.

Date et Séjour :

Les séjours en chalet débutent à partir de 15h, jour d'arrivée prévue et finissent à 10h jour de départ prévu. En moyenne et haute saison, les arrivées se font en fonction des horaires d'accueil. En basse saison ou en dehors des horaires de présence, merci de prendre contact avec la responsable du camping. Les séjours en emplacement débutent à partir de 12h, jour d'arrivée prévue et finissent à 12h jour de départ prévu.

Retard ou départ anticipé :

Le camping devra être avisé de tout retard éventuel, sans quoi, au-delà de 24h sans nouvelles après la date d'arrivée mentionnée sur le contrat, le camping se réservera le droit de disposer de la location.

Le contrat sera résilié de plein droit et les sommes versées resteront acquises au camping.

Aucun remboursement ne sera possible en cas de départ anticipé, quelle qu'en soit la raison.

Annulation :

Toute annulation doit nous être notifiée par courrier avec accusé de réception, la date de la poste faisant foi.

En cas d'annulation pour raison dites « valable » (impératif familiaux ou professionnels, panne de véhicule, etc.) des justificatifs vous seront demandés afin de pouvoir bénéficier d'un avoir sur les sommes perçues. Si vous annulez entre 60 et 30 jours avant votre arrivée, l'acompte de 25 % sera acquis au Camping Municipal « La Rivière ». Si vous annulez à moins de 30 jours avant votre arrivée, il vous sera retenu le montant total de votre séjour. Afin de pouvoir prétendre à un éventuel remboursement en cas d'annulation de séjour, nous vous invitons à souscrire l'assurance annulation lors de la signature de votre contrat de location effective auprès de notre partenaire Campez Couvert au prix de 3,5% de votre séjour avec un minimum de 15 €. (voir conditions sur le site www.campez-couvert.com)

Caution :

Une caution de 290€ vous sera demandée en début de séjour afin de garantir la perte, casse ou dégradation du matériel ainsi que la propreté du chalet à votre départ. Elle vous sera restituée en fin de séjour, déduction faite des éventuels frais de remise en état des lieux ou du matériel manquant ou détérioré. La location doit être rendu en parfait état de propreté. Dans le cas contraire, une somme de 90 € sera retenue sur la caution.

Animaux :

Nos amis les animaux sont acceptés moyennant un supplément (1 animal maximum par emplacement ou par chalet). Le passeport européen ainsi que le carnet vaccination, à jour, devront être impérativement présenté à l'accueil lors de votre arrivée. L'animal devra être tenu en laisse, calme et non agressif sous peine d'expulsion immédiate. Les chiens de 1ère et 2ème catégorie sont interdits dans le camping. Les déjections de votre animal devront être ramassés et jetés sous peine d'une amende de 135 €. Des canisacs sont disponibles à l'entrée du camping.

Responsabilités :

Le Camping Municipal « La Rivière » décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objets, ainsi que la détérioration à l'intérieur des locations : chalet ou emplacement. Nous vous conseillons de vérifier que votre assurance responsabilité civile couvre bien les incidents pouvant survenir pendant votre séjour.

Visiteurs :

Les visiteurs doivent impérativement se présenter à l'accueil afin d'être autorisé à pénétrer dans les lieux. Les véhicules devront être stationnés sur le parking extérieur. L'accès à la piscine ainsi qu'aux services proposés par le camping est interdit.

Sécurité :

L'accès au camping se fait avec un badge activant la levée automatique de la barrière.

La rivière longeant les emplacements du camping est clôturée et l'accès fermé avec un portillon.

La piscine est ouverte juillet et août. La responsabilité et la surveillance des enfants sont assurées uniquement par la vigilance des adultes accompagnateurs.